Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_79-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

## Extrait du registre des délibérations

# Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ**

N°2026-79

En exercice : 27
Présents (P) : 26
Excusés (E) :
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

**Secrétaire de séance** : Annick AUBIN

## DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_79-DE

***Vu*** *les statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande*
***Vu*** *la délibération n°2023-083 du Conseil communautaire en date du 6 novembre 2023, validant le contenu et la programmation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2023-2028*
***Vu*** *le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2023-2028 signée entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Brocéliande Communauté*

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) a été validé fin 2023 pour la période 2023-2028 et fera prochainement l'objet d'une signature officielle.
L'Assemblée départementale avait approuvé dès 2022 le cadre d'une nouvelle génération de contrats départementaux de solidarité territoriale caractérisés par les principes suivants :
- Le contrat est décliné en deux volets : un volet Investissement et un volet Fonctionnement

Piloté par Mme Anne-Françoise Courteille, 1ère Vice-Présidente du Département d'Ille-et-Vilaine, le comité de pilotage territorial est constitué à minima de représentants communautaires, du Département et d'associations des usagers et/ou de la société civile chargé de la mise en œuvre et du suivi du contrat.

Le comité est composé par :
- 1/3 d'élus départementaux référents du Groupe Exécutif d'Agence de Brocéliande
- 1/3 d'élus communautaires (4 élus communautaires)
- 1/3 de membres de la société civile représentant les domaines social, sportif et culturel

Le Conseil communautaire doit donc procéder à la désignation de **quatre délégués communautaires**.

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- de PROCEDER à un vote à main levée
- de DESIGNER quatre délégués communautaires pour siéger au comité de suivi du contrat départemental de territoire 2023-2028 comme suit :
  - Roland HERCOUËT – Bréal-sous-Montfort
  - Ange PRIOUL – Maxent
  - Alain LEFEUVRE – Paimpont
  - Annick AUBIN – Saint-Thurial

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT